
Politique de l'OMS en matière de publications : rapport sur la mise en œuvre

Rapport du Secrétariat

1. À sa cent vingt-troisième session, en mai 2008, le Conseil exécutif a pris note du rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration¹ qui avait fait observer que le rapport complet sur la mise en œuvre de la politique de l'OMS en matière de publications à soumettre au Conseil à sa cent vingt-neuvième session indiquerait si les objectifs étaient atteints. Le Comité avait souhaité un complément d'information sur la classification proposée des produits d'information de l'OMS ainsi que des orientations sur l'approbation aux différents stades du processus de publication, en demandant aussi que les usagers dans les pays en développement aient librement accès à la bibliothèque électronique proposée de produits d'information de l'OMS ainsi qu'à d'autres bases de données liées à la santé.² Les membres du Conseil se sont félicités des propositions sur la qualité, le rapport coût/efficacité et l'accessibilité, mais ont exprimé des préoccupations concernant le processus d'approbation et l'idée de privilégier la diffusion électronique. Ils ont demandé un complément d'information sur le rôle et la composition du groupe de coordination envisagé et sur le lien entre la politique et le plan d'action sur le multilinguisme.³ Les membres ont souligné qu'il fallait veiller à ce que les produits d'information de l'OMS soient disponibles dans les langues officielles et locales, ainsi que sous forme imprimée lorsque le public cible ne disposait pas d'un accès fiable à Internet.

2. Le présent rapport fait le point de la situation en février 2011 concernant les mesures prises pour mettre en œuvre la politique, et répond aux demandes et aux préoccupations du Conseil.

¹ Voir le document EB123/2008/REC/1, procès-verbal de la première séance, section 6 et procès-verbal de la deuxième séance, section 1.

² Document EB123/3.

³ Voir les documents EB121/6 et EB121/6 Corr.1.

PRINCIPALES STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE PUBLICATIONS

Groupe de coordination de la politique en matière de publications

3. Le groupe de coordination qui relève du Directeur général est composé de membres de chaque Groupe au Siège et de chaque bureau régional. Il supervise la mise en œuvre de la politique en matière de publications et son mandat est le suivant :

- formuler des avis sur la mission, les valeurs fondamentales, la budgétisation et le financement des activités de l'OMS concernant les publications, l'élaboration des contenus pour combler les lacunes constatées, la classification détaillée des produits d'information, l'harmonisation et la normalisation des procédures de publication, ainsi que l'adoption de technologies de publication standardisées pour l'ensemble de l'Organisation ;
- proposer des mécanismes pour que les matériels publiés de l'OMS soient disponibles et accessibles dans les langues officielles de l'Organisation ainsi que dans les langues locales en répondant aux exigences des différentes catégories de produits d'information, en consultation avec le Comité d'évaluation des directives ;
- mettre au point une stratégie pour fixer les priorités concernant la traduction des produits d'information en consultation avec les États Membres ;
- fournir une orientation sur les pratiques de l'OMS en matière de diffusion, la formation du personnel de l'OMS en matière de publications, le choix des outils et leur application pour suivre l'accès aux produits d'information de l'OMS et leur utilisation.

4. Le groupe s'est réuni 12 fois depuis sa création en juin 2008 (neuf vidéoconférences et trois réunions à Genève). Ces réunions ont conduit à l'établissement d'un projet de politique sur les dispositions contractuelles pour le financement de la mise au point des produits d'information et à des documents d'orientation sur la reconnaissance des contributions aux produits d'information et sur la publication dans les revues hors OMS. Le groupe a également examiné d'autres questions, notamment l'évaluation de l'impact des produits d'information de l'OMS, le multilinguisme, l'accès libre, la formation en matière de publications, la révision du Manuel de l'OMS et le guide de style de l'OMS (*WHO style guide*), ainsi que l'utilisation du logo de l'OMS sur les produits d'information.

Clarté des dispositifs d'approbation

5. Les produits d'information prévus ont été catalogués sous forme électronique au moyen d'un outil de collecte des données au Siège et dans cinq bureaux régionaux entre février 2008 et juin 2009. L'outil a par la suite été étendu à l'approbation des produits prévus dans l'ensemble de l'Organisation. Une liste des produits prévus approuvés a alors été établie et elle est disponible sur l'Intranet au Siège où tous les membres du personnel de l'OMS peuvent la consulter. L'application, qui vise à rationaliser le processus d'approbation de différents produits et à réduire les coûts de publication en éliminant les doublons potentiels, doit servir à tous les produits d'information prévus dans le cadre de l'Organisation, indépendamment de la question de savoir s'ils sont destinés à être publiés par l'OMS ou un autre éditeur et s'ils sont imprimés ou offerts sur d'autres supports. En février 2011, l'application est utilisée au Siège et dans quatre bureaux régionaux et les discussions sont en cours pour l'utilisation dans les deux derniers bureaux régionaux. Elle est en train d'être affinée afin d'accommoder les exigences des différentes catégories de produits en matière d'approbation (voir

ci-dessous) et les politiques de publication connexes au niveau de la planification et de l'élaboration des contenus. Les exigences concernant l'approbation au stade de la production seront intégrées ultérieurement.

6. Une étude a été commencée en 2010 pour déterminer le nombre de contributions¹ publiées dans la presse scientifique par des membres du personnel du Siège (y compris des partenariats et les bureaux de l'OMS administrés par le Siège) au cours de l'exercice biennal 2008-2009. Au total, 1485 contributions ont été recensées, dont 143 sont parues dans des revues de l'OMS et 1342 dans d'autres revues. Les résultats de l'étude constitueront le fondement de l'élaboration d'une stratégie sur les publications extérieures qui sera intégrée à la stratégie globale sur les publications.

Classification des produits

7. La détermination de catégories de produits d'information et la classification des produits clairement affectés aux différentes catégories garantissent que les projets sont traités de la façon la plus appropriée, qu'il s'agisse de matériels de sensibilisation comme des aide-mémoire, de matériels scientifiques ou techniques comme des recommandations, ou de publications extérieures comme des articles de revues. Cette démarche tend à promouvoir la cohérence (toutes les publications ayant un contenu ou des publics similaires étant traitées de la même manière), simplifie la prise de décision (le support utilisé pour la diffusion étant défini pour chaque catégorie), renforce le processus d'approbation (les principaux éléments nécessaires pour chaque catégorie étant précisés) et favorise les économies (les formats inutilement complexes, tirages excessifs et envois non ciblés étant découragés). Tous les bureaux disposent d'un certain système de classification, mais on s'efforce actuellement (voir le paragraphe 5) d'harmoniser les différents systèmes.

8. Un domaine majeur où des améliorations ont été apportées est celui de l'élaboration de directives. Le *WHO handbook for guideline development* contient une série d'instructions détaillées pour l'élaboration de directives et la détermination du moment où un produit doit être classé dans la catégorie des directives. Le guide est mis à jour chaque année. Entre janvier 2008 et décembre 2010, 275 nouvelles directives ont été soumises au Comité d'évaluation des directives, dont 45 ont été rejetées.

Coût/efficacité de la production et de la diffusion

9. Une nouvelle technologie de composition typographique a été utilisée pour la production du *Bulletin de l'Organisation mondiale de la Santé* dans les six langues officielles. Le logiciel a été adapté à d'autres applications. Des modèles spécifiques peuvent être définis pour chaque catégorie de produits d'information et tous les types de fichiers nécessaires peuvent être générés pour l'impression et la diffusion électronique (y compris les applications destinées aux portables et les versions accessibles aux malvoyants) ainsi que pour l'archivage. Les monographies produites au moyen de ce logiciel sont notamment *Les femmes et la santé : la réalité d'aujourd'hui, le programme de demain* et le *Rapport sur la santé dans le monde, 2010 – Le financement des systèmes de santé : le chemin vers une couverture universelle*. Dans le second cas, les coûts de production par page (traduction et impression non comprises) ont été inférieurs de 35 % à ceux du *Rapport sur la santé dans le monde, 2008 – Les soins de santé primaires : maintenant plus que jamais*. Pour le *Bulletin de l'Organisation mondiale de la Santé*, il est prévu de recouvrer l'ensemble des coûts du logiciel en octobre 2011 déjà.

¹ Articles, lettres et commentaires.

10. En raison de la complexité de la définition des modèles, il n'est possible de réaliser des économies substantielles qu'en produisant un grand nombre de pages avec le même modèle. Un modèle a déjà été établi pour la Série de Rapports techniques de l'OMS. Plusieurs bureaux régionaux suivent les innovations apportées au Siège et certains ont commencé à appliquer cette technologie.

11. Le Siège et les bureaux régionaux ont largement recours à leurs sites Web pour offrir les publications au public. Le texte intégral est généralement accessible en ligne gratuitement, mais il est souvent difficile pour le lecteur de trouver les informations qu'il recherche à moins de connaître les titres pertinents. Dans le cadre du plan d'action sur le multilinguisme dont l'Assemblée de la Santé a demandé la mise en œuvre rapide dans sa résolution WHA61.12, une bibliothèque électronique – les Archives institutionnelles mondiales pour les échanges d'information (IRIS) – a été créée au Siège et dans tous les bureaux régionaux. Cette « cyberbibliothèque » contiendra à terme la collection complète des produits d'information de l'OMS dans les langues officielles et non officielles ; des recherches par mots clés seront possibles sur ces produits qui seront accessibles gratuitement par une interface unique dans toutes les langues officielles. La cyberbibliothèque devrait réduire encore le recours à des tirages importants.

12. Le recours plus fréquent à la technologie d'impression à la demande contribue à réduire les coûts, notamment ceux de l'entreposage. Les tirages initiaux sont plus faibles au Siège et dans les Bureaux régionaux de l'Europe, de la Méditerranée orientale et du Pacifique occidental, et les besoins ultérieurs sont couverts par les services d'impression à la demande. Plus de 250 titres épuisés de l'OMS peuvent désormais être obtenus grâce à ces services. En raison du coût peu élevé de l'impression en Inde, le Bureau régional de l'Asie du Sud-Est a aidé d'autres parties de l'Organisation à couvrir leurs besoins classiques en matière d'impression.

13. L'OMS réduit d'une manière générale la diffusion gratuite de produits imprimés parallèlement à l'augmentation des frais d'impression et d'expédition, même si les engagements prévoyant la diffusion aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays, aux ministères de la santé et aux bibliothèques dépositaires des publications OMS sont respectés. La distribution gratuite d'exemplaires imprimés de plusieurs séries a été réduite à la suite d'une récente initiative invitant les lecteurs dans les pays dotés d'un accès fiable à Internet à consulter des versions électroniques alors que des exemplaires imprimés sont encore envoyés sur demande aux lecteurs n'ayant qu'un accès limité ou dépourvus d'accès. La diffusion gratuite d'exemplaires imprimés des publications hors série et des rapports techniques de l'OMS peut varier selon le tirage et se limite souvent aux destinataires qui y ont droit. On continue aussi à utiliser des CD-ROM comme solution moins coûteuse que l'impression pour toucher des publics ayant un accès limité à Internet ou dépourvus d'accès, mais des problèmes ont surgi car certains services douaniers ont considéré ces produits comme des marchandises et par conséquent prélevé des droits de douane dont le paiement a souvent été refusé par le destinataire. Par ailleurs, on utilise aussi de plus en plus les nouveaux sites Internet pour la diffusion et la vente de publications. Un site de ce type offrant plus de 650 produits d'information de l'OMS en texte intégral a attiré près d'un million de visiteurs uniques avec plus de 12,5 millions de pages consultées en 2009. L'OMS distribue plus de 700 publications électroniques par différentes voies commerciales à des bibliothèques d'organisations publiques et privées et à des particuliers du monde entier. Un nombre croissant de ces publications électroniques sont disponibles sous des formats accessibles et utilisables sur différents dispositifs mobiles et sur des ordinateurs personnels – tablettes, smartphones et lecteurs mobiles notamment.

14. D'autres moyens de toucher de nouveaux publics sont exploités. Conformément au plan d'action sur le multilinguisme, 430 accords contractuels ont été conclus au cours de l'exercice biennal 2008-2009 avec différents partenaires pour la traduction de publications de l'OMS dans 57 langues. De nouveaux accords de licence ont été conclus avec plusieurs grands éditeurs de revues scientifiques

afin de faciliter la publication d'articles par des membres du personnel de l'OMS en préservant le droit d'auteur de l'Organisation. Une formule en ligne a été introduite au Siège au milieu de 2009 pour faciliter le traitement des demandes concernant la reproduction de matériels OMS dans des ouvrages et articles extérieurs ; plus de 3300 demandes ont été ainsi traitées entre juillet 2009 et décembre 2010. Des recommandations sur la lisibilité ont également été introduites au Siège et dans le Bureau régional de l'Europe afin d'améliorer l'accès aux produits d'information imprimés de l'OMS pour tous les publics, notamment les malvoyants, conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.¹

Renforcement de l'appui à la publication

15. Depuis septembre 2008, l'Intranet du Siège offre un guide détaillé concernant les politiques et procédures de publication de l'OMS. L'utilisateur est guidé du stade de la planification d'une publication, en passant par l'établissement du contenu, la production, la commercialisation et la diffusion, jusqu'à l'archivage et l'évaluation. Des conseils sont donnés sur les différentes questions qui se posent, notamment l'attribution et la reconnaissance, le droit d'auteur, le style rédactionnel, les formats de fichiers électroniques et l'utilisation du logo de l'OMS. L'information concernant les politiques de publication sera incorporée au Manuel révisé de l'OMS. L'Intranet des bureaux régionaux contient aussi des informations sur les publications, notamment des recommandations sur le processus de publication et les modèles à utiliser pour l'approbation et la réalisation de produits d'information.

16. Afin d'améliorer la cohérence des produits d'information publiés par l'Organisation, un groupe de travail interrégional a été chargé d'établir la deuxième édition du guide de style de l'OMS destinée à l'ensemble des bureaux de l'Organisation.

17. La formation du personnel en matière de publications se poursuit avec l'appui du Comité d'apprentissage du Siège. Des séances d'information ont lieu périodiquement sur le style rédactionnel de l'Organisation et sur l'externalisation à des rédacteurs temporaires, et l'atelier sur l'amélioration des compétences de révision de textes poursuit ses travaux ; la formation sur le droit d'auteur a par ailleurs été élargie pour inclure des recommandations sur la publication à l'OMS. Plusieurs nouveaux cours ont été introduits, notamment des ateliers sur l'amélioration de l'accès aux matériels privés, sur la rédaction et la publication d'articles de recherche, sur la nouvelle application pour l'approbation des produits d'information prévus et sur une vue d'ensemble du processus de publication à l'OMS. En 2008-2009, 47 cours de ce type ont été offerts au Siège, avec 682 participants ; en 2010, 69 cours ont été organisés, avec 748 participants. Des vidéos de formation visant à améliorer l'accès aux matériels imprimés ont été réalisées, un cours d'apprentissage à distance pour la vérification d'épreuves est en train d'être mis au point et d'autres cours sont prévus, notamment des séances d'information sur la publication faisant appel à des éditeurs extérieurs et le style rédactionnel (après la publication de la deuxième édition du guide de style de l'OMS) et des ateliers sur les différentes phases du processus de publication qui contiendront des recommandations sur les solutions éventuelles pour réduire les coûts. En outre, des versions génériques de deux cours établis ont été mises au point à l'intention des bureaux régionaux et un cours de formation des formateurs a été organisé au Siège. Des cours de formation à la publication continuent également d'être offerts dans les bureaux régionaux et au niveau des pays.

18. Les ateliers et séminaires à l'heure du déjeuner sur l'élaboration de directives ont été organisés au Siège depuis 2008 sur des sujets comme les études systématiques, l'évaluation de la qualité des

¹ *Convention relative aux droits des personnes handicapées*. New York, Organisation des Nations Unies, 2008 (<http://www.un.org/disabilities/documents/convention/convoptprot-f.pdf>, consulté le 7 février 2011).

données, la formulation de recommandations, l'utilisation de la méthodologie GRADE (gradation de l'appréciation, de l'élaboration et de l'évaluation des recommandations)¹ et l'application et l'adaptation des directives pour les usagers. D'autres ateliers sont prévus en 2011 dans l'ensemble de l'Organisation. En outre, des cliniques hebdomadaires sont organisées à l'intention des responsables de l'élaboration de directives au Siège et un cours de cyberapprentissage sur le Web est en train d'être élaboré à leur intention dans l'ensemble de l'Organisation.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

19. Le Conseil exécutif est invité à prendre note du rapport.

= = =

¹ <http://www.gradeworkinggroup.org/>.